

10.03.2003 - 10:30 Uhr

Initiative-santé PS: Calculatrice de primes sur comparis.ch

Zurich (ots) -

Un avant-goût des primes après le 18 mai

L'initiative-santé du PS a pour but d'abolir les primes de tête des caisses-maladie. Comme substitution, on propose le financement par des contributions dépendant du revenu et de la fortune des assurés et par des pourcentages de la taxe sur la valeur ajoutée. Le texte de l'initiative donne une indication rudimentaire de la distribution des coûts, le législateur devant régler les détails. Avec sa calculatrice de primes développée à cette fin, le service de comparaison par internet comparis.ch offre aux électrices et aux électeurs la possibilité unique de calculer les effets d'une acceptation de l'initiative sur leurs primes personnelles sur son site web. Ainsi, les utilisateurs disposent d'un instrument pour se former une opinion indépendante.

Le 18 mai suivant, les électrices et les électeurs devront se prononcer sur l'initiative populaire « la santé doit rester abordable » du Parti Socialiste suisse. La dite initiative-santé propose de remplacer la prime de tête de l'assurance-maladie de base par un financement par des contributions dépendant du revenu et de la fortune des assurés et par un pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée. Le texte de l'initiative laisse au législateur beaucoup de liberté par rapport à la répartition entre les contributions des assurés et le financement par la taxe sur la valeur ajoutée. Selon le texte de l'initiative, l'assurance-maladie obligatoire doit être financée « par des contributions des assurés à hauteur au moins égale », c'est-à-dire la partie financée par la taxe sur la valeur ajoutée s'élèvera à 50 pour-cent au maximum.

Effets sur les primes futures lors d'une acceptation de l'initiative Les opinions des avocats et des adversaires divergent par rapport aux effets qu'une acceptation de l'initiative populaire aurait sur les primes de chaque assuré. Les deux camps réalisent des calculs modèles - basés, certes, sur des suppositions différentes - une partie des adversaires de l'initiative pensant que cela n'est même pas légitime au moment actuel. Les calculs des avocats mènent à des valeurs des primes attendues inférieures à celles des calculs des adversaires. Une raison pour cette différence est entre autres la conception divergente par rapport au montant des coûts de santé à financer et par rapport aux moyens disponibles provenant des revenus et des fortunes des assurés. Les avocats admettent que les coûts de santé pourront être baissés par l'initiative elle-même et par d'autres mesures régulatrices de l'Etat, tandis que les adversaires comptent sur des coûts en hausse et sur une augmentation annuelle des primes de cinq pour-cent.

La calculatrice de primes sur comparis.ch comme instrument de formation d'opinion

Sur son site web, comparis.ch met à la disposition des électrices et électeurs un instrument de formation d'opinion dont le modèle de calcul des avocats de l'initiative sert de référence. Les résultats divergent suivant que les facteurs de calcul des avocats ou bien ceux de la Santésuisse qui compte parmi les adversaires de l'initiative

sont appliqués. Contrairement aux affirmations des avocats de l'initiative que l'on pouvait lire dans la presse de dimanche d'hier, comparis.ch ne considère pas comme son devoir de porter un jugement sur l'exactitude de ces facteurs. Elle offre plutôt à l'utilisateur la possibilité d'établir un calcul modèle spécifique en modifiant les valeurs des taux de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur le revenu et sur la fortune. Sur la page des résultats sous la première rubrique figure la prime nette actuelle de l'assurance de base pour toute la famille tout en respectant les réductions de primes, le cas échéant. Elle se trouve en comparatif direct par rapport aux primes de la caisse-maladie la plus favorable. Les primes annuelles selon les calculs des avocats et des adversaires de l'initiative étant indiquées, l'utilisateur peut alors comparer ces deux résultats aux effets possibles d'une acceptation de l'initiative. Ainsi, il voit d'un coup d'il s'il devra payer plus ou moins lors d'une acceptation de l'initiative.

Si le 18 mai, l'initiative-santé trouve une majorité, l'avenir montrera quelle direction le développement des primes prendra. La calculatrice de primes de comparis.ch donne un avant-goût des scénarios possibles.

Contact:

Richard Eisler
P.D.G.
Stampfenbachstr.48
8006 Zurich
Tél. +41/1/360'52'62
Fax +41/1/360'52'72
E-mail: info@comparis.ch
Internet: <http://www.comparis.ch>
[006]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100460889> abgerufen werden.